

Réfs : AG/SCDG

## ARRETE N° 40 – 2026

**OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Délégation de signature du Directeur Général Adjoint des Services pour la signature des flux PESV2**

Nous, Pascale BORIES  
Maire de Villeneuve lez Avignon

**VU** l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'article D. 1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'emploi fonctionnel de Nicolas BILLARD en tant que Directeur Général Adjoint des Services (commune de 10 000 à 20 000 habitants)

**CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature du maire

### ARRETONS

#### ARTICLE 1 :

Sous notre surveillance et notre responsabilité, M. Nicolas BILLARD, Directeur Adjoint des Services de la mairie de Villeneuve lez Avignon, né le 5 février 1972 à VILLENEUVE LEZ AVIGNON (Gard) reçoit délégation pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PESV2 au moyen d'un certificat électronique établi en son nom propre. Ces dispositions s'appliquent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

#### ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services et le comptable public seront chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à M. le Préfet du Gard.



Fait à Villeneuve lez Avignon

Le 31 mars 2026

Mme le Maire

Pascale BORIES